

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2410

27 décembre 2006

### SOMMAIRE

Auto-Moto-Ecole Henri Pierre, S.à r.l., Differdange. ....	115672	Leggett & Platt Europe Finance S.C.S., Luxembourg. ....	115635
Avialease Immo S.A., Luxembourg. ....	115642	Leggett & Platt Europe Finance S.C.S., Luxembourg. ....	115637
Bejimag S.A., Drinklange. ....	115671	Leico (Luxembourg-England Investment Company) S.A., Heffingen. ....	115675
Benelux Mezzanine, S.à r.l., Senningerberg. ....	115676	Luxembourg Free Chapter, A.s.b.l., Junglinster. ....	115663
Benelux Mezzanine, S.à r.l., Senningerberg. ....	115678	Monat S.A., Luxembourg. ....	115676
Berlage 1, S.à r.l., Luxembourg. ....	115671	Monster Luxembourg S.A., Luxembourg. ....	115674
Cafés d'Origine S.A., Pétange. ....	115673	Neises Montagebau, S.à r.l., Vianden. ....	115678
CHAMESO-LUX S.A. (Chaudronnerie-Mécanique-Soudure), Pétange. ....	115670	Neises Montagebau, S.à r.l., Vianden. ....	115679
Charterhouse Poppy I, S.à r.l., Luxembourg. ....	115639	Nouvelles Frontières S.A., Luxembourg. ....	115670
Charterhouse Poppy I, S.à r.l., Luxembourg. ....	115641	Panuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Luxembourg. ....	115671
CStone 1 Dante (Lux), S.à r.l., Luxembourg. ....	115679	RBS (Luxembourg) S.A., Hesperange. ....	115653
CStone7 (Lux), S.à r.l., Luxembourg. ....	115652	RBS (Luxembourg) S.A., Hesperange. ....	115655
Curzon Capital Partners Dante, S.à r.l., Luxembourg. ....	115643	Richemont International Holding S.A., Luxembourg. ....	115637
Curzon Capital Partners Dante, S.à r.l., Luxembourg. ....	115644	Richemont Luxury Group S.A., Luxembourg. ....	115634
Diamond Re S.A., Senningerberg. ....	115642	Schotterwerk Moersdorf, S.à r.l., Moersdorf. ....	115641
DSTI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg. ....	115639	Schotterwerk Moersdorf, S.à r.l., Moersdorf. ....	115642
DSTI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg. ....	115641	Schotterwerk Moersdorf, S.à r.l., Moersdorf. ....	115642
EPGF (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach. ....	115675	Sinergy Holding S.A., Luxembourg. ....	115674
Etoile Promotions II, S.à r.l., Luxembourg. ....	115662	Small-Cap European Holdings S.A., Luxembourg. ....	115638
Etoile Promotions «A», S.à r.l., Luxembourg. ....	115642	Société de Participation Betafence, S.à r.l., Luxembourg. ....	115638
Etoile Promotions «B», S.à r.l., Luxembourg. ....	115643	Société Financière Betafence, S.à r.l., Luxembourg. ....	115639
Etoile Promotions «D», S.à r.l., Luxembourg. ....	115662	Sourire S.A., Luxembourg. ....	115673
FleetCor Luxembourg Holding1, S.à r.l., Luxembourg. ....	115655	Sovendi S.A., Remerschen. ....	115673
Guillaume S.A., Luxembourg. ....	115638	Spectra S.A., Luxembourg. ....	115673
GVM Consulting S.A., Bertrange. ....	115645	TDK Europe S.A., Bascharage. ....	115672
GVM Consulting S.A., Bertrange. ....	115645	Tea S.A., Luxembourg. ....	115646
Ingenium Engineering S.A., Remich. ....	115674	Tea S.A., Luxembourg. ....	115652
Ingenium Engineering S.A., Remich. ....	115675	Trade Corporation S.A.H., Luxembourg. ....	115634
Interlatsco Luxembourg S.A., Luxembourg. ....	115670	Werfe S.A., Luxembourg. ....	115672
Kalkalit-Lux 6, S.à r.l., Luxembourg. ....	115664	Woolgate Exchange S.A., Luxembourg. ....	115639
Kawegrinvest Holding S.A., Luxembourg. ....	115634		
Landesbank Berlin AG Niederlassung Luxembourg, Luxembourg. ....	115671		

115634

**KAWEGRINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 10.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04066, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour KAWEGRINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(126086.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**RICHEMONT LUXURY GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.422.

Suite à la démission de,

- Mr Callum Barton

En date du 31 octobre 2006.

*Conseil d'Administration:*

M. Johann Rupert, Magnolia Street, Heldervlei, Somerset West, 7130, République d'Afrique du Sud

M. Albert E. Kaufmann, 6, bvd James Fazy, 1201 Genève, Suisse

M. Norbert A. Platt, Hellgrundweg, 100, D-22525, Hamburg

M. Richard Lepeu, 6, bvd James Fazy, CH-1201 Geneva

M. Bernard Fornas, 11, rue du Marché, CH-1201 Geneva

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126439.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**TRADE CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 55.462.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 16 novembre 2006*

*6<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux comptes de Madame Marie-Claude Schmit venait à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 1997.

L'Assemblée décide de nommer Madame Annette Michels, 12, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg, à la fonction de commissaire aux comptes avec pouvoir pour émettre les rapports depuis 1996. Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en 2012.

*7<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en 2012.

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Romain Thillens, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

- Monsieur Pierre Hoffmann, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

- Monsieur Dominique Ransquin, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour TRADE CORPORATION S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126118.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE S.C.S., Société en commandite simple.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 102.615.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of November.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held:

An Extraordinary General Meeting of shareholders of LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE S.C.S., a company (société en commandite simple) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and company register in Luxembourg under number B 102.615, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8th July 2004, published on 5 November 2004, in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1114, whose articles of association were last amended pursuant to a deed dated 21 July 2005 of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(hereafter: the «Company»).

The meeting was opened at 2 p.m. with Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally at L-1450 Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary, Miss Rachel Uhl, jurist, residing professionally at L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Repurchase of 898,876 (eight hundred ninety-eight thousand eight hundred seventy- six) limited shares having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each from the limited shareholder L&P EUROPE S.C.S. for the sum of USD 89,887,600 (eighty-nine million eight hundred eighty-seven thousand six hundred United States dollars).

2) Reduction of the share capital of the Company by an amount of 89,887,600 (eighty- nine million eight hundred eighty-seven thousand six hundred United States dollars), so as to reduce it from the current amount of USD 633,388,100 (six hundred and thirty-three million three hundred and eighty-eight thousand one hundred United States dollars) to USD 543,500,500 (five hundred and forty-three million five hundred thousand five hundred United States dollars) through the cancellation of 898,876 (eight hundred ninety- eight thousand eight hundred seventy-six) limited shares having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each.

3) Amendment of article six (6) of the articles of association in order to reflect such action.

II. That the shareholders represented, the proxy holders representing the shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the shareholders will also remain annexed to the present deed after being initialed ne varietur by the parties appearing.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to repurchase 898,876 (eight hundred ninety-eight thousand eight hundred seventy-six) limited shares of the Company having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each from the limited shareholder L&P EUROPE S.C.S. for the sum of USD 89,887,600 (eighty-nine million eight hundred eighty-seven thousand six hundred United States dollars).

*Second resolution*

It is resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of USD 89,887,600 (eighty-nine million eight hundred eighty-seven thousand six hundred United States dollars), so as to reduce it from the current amount of USD 633,388,100 (six hundred and thirty-three million three hundred and eighty-eight thousand one hundred United States dollars) to USD 543,500,500 (five hundred and forty-three million five hundred thousand five hundred United States dollars) through the cancellation of 898,876 (eight hundred ninety-eight thousand eight hundred seventy-six) limited shares having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the repurchase and cancellation of 898,876 limited shares being fully carried out, it is resolved to amend article 6 (six) of the articles of association to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at USD 543,500,500 (five hundred and forty-three million five hundred thousand five hundred United States dollars) divided into two classes of shares comprising 1 (one) unlimited share (part commanditée) and 5,435,004 (five million four hundred thirty-five thousand four) limited shares (parts commanditaires), with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, each one of them fully paid up.

Each class of shares entitles to the same rights and privileges, save where otherwise provided by the Law or the Statutes.»

*Shareholders of the Company*

Following this reduction of capital the shares of the Company are held as follows:

1. L&P EUROPE S.C.S., a company (société en commandite simple) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 5,435,004 (five million four hundred thirty-five thousand four) limited shares (parts commanditaires).

2. LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 1 (one) unlimited share (part commanditée).

There being no further business before the meeting, it was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire des associés de LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE S.C.S., une société en commandite simple ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.615, fondée par acte notarié du 8 juillet 2004, publié le 5 novembre 2005 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1114, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 21 juillet 2005 de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(Ci-après «la société»).

L'assemblée s'est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg,

Qui a désigné Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée a élu Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée, comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1) Rachat de 898.876 (huit cent nonante-huit mille huit cent septante-six) parts commanditaires de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis) chacune de l'associé commanditaire L&P EUROPE S.C.S. pour la somme de USD 89.887.600 (quatre-vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cent dollars des Etats-Unis).

2) Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 89.887.600 (quatre-vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cent dollars des Etats-Unis), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de USD 633.388.100 (six cent trente-trois millions trois cent quatre-vingt-huit mille cent dollars des Etats-Unis) à USD 543.500.500 (cinq cent quarante trois millions cinq cent mille cinq cent dollars des Etats-Unis) par l'annulation de 898.876 (huit cent nonante-huit mille huit cent septante-six) parts commanditaires de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis) chacune.

3) Modification de l'article six (6) des statuts de manière à refléter ce qui précède.

II. Que les associés représentés, le mandataire des associés représentés et le nombre de parts sociales sont indiqués sur la liste de présence, laquelle liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistré simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les pouvoirs des associés représentés resteront également annexés au présent acte après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et les associés représentés déclarant qu'ils ont été dûment convoqués et été informés de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, des convocations ne sont pas nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Il est résolu de racheter 898.876 (huit cent nonante-huit mille huit cent septante-six) parts commanditaires de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis) chacune de la Société à l'associé commanditaire L&P EUROPE S.C.S. pour la somme de USD 89.887.600 (quatre-vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cents dollars des Etats-Unis).

*Seconde résolution*

Il est résolu de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 89.887.600 (quatre-vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille six cents dollars des Etats Unis) de manière à le réduire du montant actuel de USD

633.388.100 (six cent trente trois millions trois cent quatre-vingt-huit mille cent dollars des Etats-Unis) à USD 543.500.500 (cinq cent quarante-trois millions cinq cent mille cinq cents dollars des Etats Unis) par l'annulation de 898.876 (huit cent nonante-huit mille huit cent septante-six) parts commanditaires de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis).

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, le rachat des 898.876 (huit cent nonante-huit mille huit cent septante-six) parts sociales commanditaires et leur annulation ayant été complètement réalisées, il est résolu de modifier l'article six (6) des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à USD 543.500.500 (cinq cent quarante trois millions cinq cent mille cinq cents dollars des Etats-Unis) divisé en deux classes de parts sociales comprenant 1 (une) part sociale commanditée et 5.435.004 (cinq millions quatre cent trente-cinq mille quatre) parts sociales commanditaires d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis) chacune, chacune d'elles entièrement libérée.

Chaque classe de parts sociales donne droit aux mêmes droits et privilèges, sauf où stipulé autrement par la Loi ou les Statuts.»

*Associés de la Société*

Suivant cette réduction de capital les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

1. L&P EUROPE S.C.S., une société en commandite simple formée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 5.435.004 (cinq millions quatre cent trente-cinq mille quatre) parts sociales commanditaires.

2. LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée formée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 1 (une) part commanditée.

Dans la mesure où il n'y a plus d'autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est alors close.

Dont le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, le jour indiqué en tête du présent acte.

Cet acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé conjointement avec Nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, vol. 151S, fol. 3, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

J. Elvinger.

(126210.3/211/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE S.C.S., Société en commandite simple.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40398 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126211.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**RICHEMONT INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.435.

Suite à la démission de,

- Mr. Callum Barton

En date du 31 octobre 2006

*Conseil d'Administration:*

Mr. Albert Kaufmann, 6, bvd James Fazy, CH1201 Genève, Suisse

Mr. Kurt Nauer, 35, bvd Prince Henri, 1724 Luxembourg, G-D Luxembourg

Mr. Richard Lepou, 10, bvd James Fazy, CH1201 Genève, Suisse

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126441.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115638

**SMALL-CAP EUROPEAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 77.112.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2006*

- L'Assemblée décide de renouveler pour une durée de 6 ans renouvelables, les mandats d'administrateurs de Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg et de Maître Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de nommer pour une durée de 6 ans renouvelables au poste d'administrateur de la société, Monsieur Luc Verelst, directeur, demeurant à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, en remplacement de Madame Nadia Meyer.

- L'Assemblée décide de renouveler pour une durée de 6 ans renouvelables le mandat de commissaire aux comptes de la SOCIÉTÉ DE RÉVISION CHARLES ENSCH S.A., 36, route de Longwy, L- 8080 Bertrange.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05499. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(126448.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**SOCIETE DE PARTICIPATION BETAFENCE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 112.262.

*Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 6 octobre 2006*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 6 octobre 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 8 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02511. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(126483.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**GUILLAUME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 12-14, place Guillaume II.

R. C. Luxembourg B 74.103.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2006*

*Résolutions prises*

A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Renouvellement des mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011:

- Monsieur Charles Munchen, né le 21 septembre 1934 à Luxembourg, demeurant à L-1648 Luxembourg, 14, place Guillaume II.

- Monsieur Sébastien Sarra, né le 16 juin 1973 à Thionville, demeurant à L-1462 Luxembourg, 1, Eicherfeld.

- Madame Nathalie Filtner, née le 31 décembre 1972 à La Ferre, demeurant à L-1462 Luxembourg, 1, Eicherfeld.

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2001 de la société ACCOUNTING PARTNERS, S.à r.l., établie et ayant son siège social L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100588.

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00121. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(126496.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**SOCIETE FINANCIERE BETAFENCE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 109.543.

*Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 6 octobre 2006*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 6 octobre 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 6 octobre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126494.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**WOOLGATE EXCHANGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 116.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2006.

J. Seckler

Le notaire

(126503.3/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**DSTI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.374.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 103.490.

Par résolution signée en date du 8 novembre 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Gérard Bécquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126507.4//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**CHARTERHOUSE POPPY I, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 116.733.

In the year two thousand and six, on the twenty-six day of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, a Private Limited Company, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 2290328, as general partner of CCP VIII LPs No 1.1 and CCP VIII LPs No 1.2;

duly represented by Mr Antoine Barat, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 September 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith; and

CCP VII SYNDICATION LIMITED, a Private Limited Company, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House under registration number 02047077;

duly represented by Mr Antoine Barat, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 September 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are all the shareholders of CHARTERHOUSE POPPY I (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxem-

bourg trade and companies' register under registration number B 116.733, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, on 22 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 August 2006, number 1486.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of twenty-two thousand euro (EUR 22,000.-) in order to increase it from its current amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) up to thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-) through the issue of eight hundred eighty (880) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The eight hundred eighty (880) shares have been subscribed as follows:

1. four hundred forty (440) shares have been subscribed by CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED as general partner of as general partner of CCP VIII LPs No 1.1 and CCP VIII LPs No 1.2; and
2. four hundred forty (440) shares have been subscribed by CCP VII SYNDICATION LIMITED.

The eight hundred eighty (880) shares have been paid up in cash by the subscribers so that the total amount of twenty-two thousand euro (EUR 22,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers.

The total contribution of twenty-two thousand euro (EUR 22,000.-) is entirely allocated to the share capital.

*Second resolution*

As a consequence of the above mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty-seven thousand euro (EUR 37,000.-) represented by one thousand four hundred eighty (1,480) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, une société anonyme (Private Limited Company) ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume Uni, immatriculée à la Companies House, sous le numéro 2290328, en tant que general partner de CCP VIII LPs No 1.1 et CCP VIII LPs No 1.2;

dûment représentée par M. Antoine Barat, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2006. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement; et

CCP VII SYNDICATION LIMITED, une société anonyme (Private Limited Company) ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, Royaume Uni, immatriculée à la Companies House, sous le numéro 02047077;

dûment représentée par M. Antoine Barat, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2006. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants représentent l'ensemble des associés de la société CHARTERHOUSE POPPY I (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.733, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 22 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 août 2006, numéro 1486.

Les comparants, détenant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux mille euros (EUR 22.000) afin de le porter de sa valeur actuelle de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) par l'émission de huit cent quatre-vingt (880) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les huit cent quatre-vingt (880) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. quatre cent quarante (440) parts sociales ont été souscrites par CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED en tant que general partner de CCP VIII LPs No 1.1 and CCP VIII LPs No 1.2; et
2. quatre cent quarante (440) parts sociales ont été souscrites par CCP VII SYNDICATION LIMITED.

Les huit cent quatre-vingt (880) parts sociales ont été payées en numéraire par le souscripteur, de sorte que le montant total de vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles parts sociales au nom et pour le compte des souscripteurs. L'apport total de vingt-deux mille euros (EUR 22.000,-) est entièrement alloué au capital social.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) représentée par mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Barat, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, vol. 155S, fol. 59, case 2. – Reçu 220 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

J. Elvinger.

(126664.3/211/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**CHARTERHOUSE POPPY I, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 116.733.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44262 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126665.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**SCHOTTERWERK MOERSDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6691 Moersdorf, 3, rue de la Carrière.

R. C. Luxembourg B 99.094.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 novembre 2006.

Signature.

(126557.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**DSTI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 1.374.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 103.490.

Par résolution signée en date du 14 novembre 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Renouvellement du mandat des gérants suivants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
- Monsieur Thomas Abbott McDonnel, avec adresse professionnelle au 333, West 11th Street, USA-64105 Kansas City, Etats-Unis
- Monsieur Gregg William Givens, avec adresse professionnelle au 333, West 11th Street, USA-64105 Kansas City, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05336. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(126507.5//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**SCHOTTERWERK MOERSDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6691 Moersdorf, 3, rue de la Carrière.  
R. C. Luxembourg B 99.094.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 novembre 2006.

Signature.

(126560.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

---

**SCHOTTERWERK MOERSDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6691 Moersdorf, 3, rue de la Carrière.  
R. C. Luxembourg B 99.094.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 novembre 2006.

Signature.

(126563.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

---

**DIAMOND RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 28.561.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Signature.

(126696.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

---

**ETOILE PROMOTIONS «A», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 69.273.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETOILE PROMOTIONS «A», S.à r.l.

Signature

(127430.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

---

**AVIALEASE IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.300.

*Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'an deux mille six, le 17 novembre.

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer le siège de la société, la nouvelle adresse du siège étant 15, boulevard Royal - L-2449 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur José Garcia comme Administrateur, et décide de nommer à sa place Monsieur Fernand Wisser, demeurant 5, rue des Girondins - L-1626 Luxembourg.

L'assemblée décide de révoquer la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD, comme Administrateur, et décide de nommer à sa place la société INTERNATIONAL FIDUCIARY TRUST S.A. dont le siège social se trouve au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg représentée valablement par Philippe Nocquet demeurant 173, avenue de la Division Leclerc - F-95880 Enghien Les Bains.

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Alain Trichot comme Administrateur, et décide de nommer à sa place Monsieur Dominique Dubray, demeurant 202, Quai de Clichy - F-92110 Clichy La Garenne.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur José Garcia comme Administrateur délégué à la gestion journalière et nomme à sa place Monsieur Fernand Wisser demeurant 5, rue des Girondins - L-1626 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer FID'AUDIT LTD comme commissaire aux comptes et nomme à sa place la société ELIOLUX S.A. dont le siège social est au 24, rue Léon Kauffmann - L-1853 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05936. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(126628.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**ETOILE PROMOTIONS «B», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 69.274.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETOILE PROMOTIONS «B», S.à r.l.

Signature

(127432.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

**CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 92.877.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» («the Company»), having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by deed acted on the 24th day of March, 2003, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 486 of May 6, 2003 and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on October 14, 2003, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1221 of November 19, 2003.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 64,000 (sixty-four thousand) shares, of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- To amend the Article 19 of the Articles of Association of the Company in order to enable the partners to decide the payment of interim dividends.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*Sole resolution*

The partners decide to add the following paragraph to the Article 19 of the Articles of Association:

«The partners may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Association.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l. («la Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, n° 92.877 constituée suivant acte reçu le 24 mars 2003, publiée au Mémorial, Recueil C numéro 486 du 6 mai 2003 dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 14 octobre 2003, en cours de publication au Mémorial C, numéro 1221 du 19 novembre 2003 Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert juriste, avec pour adresse professionnelle le 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, avec pour adresse professionnelle le 15, Côte d'Eich, L-1450, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 64,000 (soixante-quatre mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- Modification l'Article 19 des statuts de la Société de sorte à permettre aux associés de décider la distribution de dividendes intérimaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

Afin de mettre en concordance les statuts avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'Article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, vol. 155S, fol. 92, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126687.2/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

**CURZON CAPITAL PARTNERS DANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 92.877.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44661 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 22 novembre 2006.

J. Elvinger.

(126689.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2006.

115645

**GVM CONSULTING S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-8077 Bertrange, 36, route de Luxembourg.  
H. R. Luxemburg B 101.617.

Im Jahre zweitausendsechs, am siebten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft GVM CONSULTING S. A. mit Sitz in L-7450 Lintgen, 78, rue Principale, gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. Juni 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 902 vom 9. September 2004, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 101.617.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Henri Da Cruz, Privatbeamte, berufsansässig in L-1413 Luxemburg-Eich.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Max Mayer, Privatbeamte, berufsansässig in L-1413 Luxemburg-Eich.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Paul-Hubertus Nelke, Privatangestellter, wohnhaft zu L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 31 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtmäßig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

- 1.- Verlegung des Sitzes nach L-8077 Bertrange, 36, route de Luxembourg.
- 2.- Abänderung vom dritten Absatz von Artikel 1 der Satzung.
- 3.- Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-8077 Bertrange, 36, route de Luxembourg zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird der dritte Absatz von Artikel 1 der Statuten ab nun folgenden Wortlaut haben

«**Art. 1. (dritter Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Bertrange.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 15.40 Uhr.

*Abschätzung, Kosten:*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund der in gegenwärtiger Urkunde erfolgten Kapitalerhöhungen erwachsen, werden abgeschätzt auf 850,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Da Cruz, M. Mayer, P. Nelke, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, vol. 156S, fol. 3, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 15. November 2006.

P. Decker.

(127221.3/206/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**GVM CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, route de Luxembourg.

R. C. Luxemburg B 101.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Decker.

(127222.3/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**TEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 118.470.

L'anno duemilasei, il due ottobre.

Innanzi alla Dott.ssa Martine Schaeffer, notaio residente in Remich.

Si è riunita l'assemblea generale straordinaria della società anonima TEA S.A., stabilita e avente la sua sede legale in Lussemburgo, 23, rue Beaumont, iscritta presso il Registro di Commercio e delle Società di e in Lussemburgo, con il numero 118.470.

La Società è stata costituita in seguito all'atto ricevuto dal notaio rogante in data 17 luglio 2006. La pubblicazione del suddetto atto nel Mémorial, Serie C, è in corso. Lo statuto non è stato modificato.

La seduta è aperta sotto la presidenza del Sig. Manuel Lentz, laureato di giurisprudenza, avente indirizzo professionale in L-2227 Lussemburgo, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Il Sig. presidente designa come segretario il Sig. Claude Geiben, laureato di giurisprudenza, avente indirizzo professionale in L-2227 Lussemburgo, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblea elegge scrutatori i Sig.ri Moritz Gspann, Rechtsanwalt, e la Sig.ra Hortense Huberty-Muller, impiegata, entrambi aventi il loro indirizzo professionale in L-2227 Lussemburgo, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Il Sig. Presidente espone in seguito:

I.- Che risulta dalla lista di presenza compilata e certificata dai membri dell'ufficio che le 3.100 (tremilacento) azioni del valore nominale di EUR 10,- (dieci euro) ciascuna, costituenti l'integralità del capitale sociale di EUR 31.000,- (trentunomila euro) della Società, sono debitamente rappresentate alla presente assemblea la quale, di conseguenza, è regolarmente costituita e può deliberare come anche decidere validamente sui punti figuranti all'ordine del giorno qui di seguito riprodotto, senza convocazioni preliminari, tutti i membri dell'assemblea avendo acconsentito a riunirsi senza altre formalità, dopo aver preso conoscenza dell'ordine del giorno.

La suddetta lista di presenza recante le firme degli azionisti presenti o rappresentanti resterà allegata al presente verbale insieme alle deleghe per essere sottomesse allo stesso tempo alle formalità della registrazione.

II.- Che l'ordine del giorno della presente assemblea è concepito come segue:

1. Aumento del capitale sociale della Società a concorrenza di EUR 658.000,- (seicentocinquantottomila euro) per portarlo dal suo attuale importo di EUR 31.000,- (trentunomila euro) a EUR 689.000,- (seicentottantanove mila euro) con l'emissione di 65.800 (sessantacinquemilaottocento) nuove azioni di un valore nominale di EUR 10,- (dieci euro) ciascuna.

2. I) Sottoscrizione di 37.050 (trentasettemilacinquanta) nuove azioni dal Sig. Antonio Imborgia, nato il 21 agosto 1958 a Palermo (Italia), residente a Viareggio (Italia) e liberazione integrale di queste azioni:

- tramite apporto di un immobile ad uso commerciale sito a Viareggio (Italia);

- tramite apporto di un immobile ad uso commerciale sito a Palermo (Italia);

- tramite apporto di titoli rappresentativi del capitale sociale della società di diritto italiano M.A.B. S.p.A., con sede a Lucca (Italia);

- tramite apporto di titoli rappresentativi del capitale sociale della società di diritto italiano EFFENNE IMMOBILIARE S.p.A., con sede a Lucca (Italia).

II) Sottoscrizione di 28.750 (ventottomilasettecentocinquanta) nuove azioni dalla Sig.ra Michela Riccomini, nata il 3 settembre 1966 a Empoli (Italia), residente a Viareggio (Italia) e liberazione integrale di queste azioni:

- tramite apporto di un immobile ad uso abitazione sito in Viareggio (Italia);

- tramite apporto di titoli rappresentativi del capitale sociale della società di diritto italiano M.A.B. S.p.A., con sede a Lucca (Italia);

- tramite apporto di titoli rappresentativi del capitale sociale della società di diritto italiano EFFENNE IMMOBILIARE S.p.A., con sede a Lucca (Italia).

3. Modifica del primo comma dell'articolo 5 dello statuto della Società.

4. Varie ed eventuali.

L'assemblea, dopo aver deliberato sui punti all'ordine del giorno, ha preso all'unanimità, e con voti separati, le seguenti risoluzioni:

*Prima risoluzione*

L'assemblea degli azionisti decide di aumentare il capitale sociale per l'importo di EUR 658.000,- (seicentocinquantottomila euro) per portarlo dal suo attuale importo di EUR 31.000,- (trentunomila euro) a EUR 689.000,- (seicentottantanove mila euro) con la creazione e l'emissione di 65.800 (sessantacinquemilaottocento) nuove azioni del valore nominale di EUR 10,- (dieci euro) ciascuna.

*Sottoscrizione, rinuncia e liberazione*

Interviene in questo momento, il Sig. Manuel Lentz, precitato, dichiarante agire a nome e per conto del Sig. Antonio Imborgia e della Sig.ra Michela Riccomini precitata, il detto comparente, nella qualità per la quale agisce, dopo aver ascoltato la lettura di tutto quanto précède, dichiara di essere perfettamente a conoscenza dello statuto e della situazione finanziaria della società TEA S.A., ed ha chiesto atto che le persone che egli rappresenta desiderano sottoscrivere alle 65.800 (sessantacinquemilaottocento) nuove azioni rappresentative dell'aumento del capitale sociale deciso con la risoluzione precedente e che queste intendono liberare le loro azioni al valore nominale di EUR 10,- (dieci euro) per azione, cioè EUR 658.000,- (seicentocinquantottomila euro) al totale tramite apporti altri che numerali:

- pari a 37.050 (trentasettemilacinquanta) nuove azioni del valore nominale e EUR 10,- (dieci euro) ciascuna per il Sig. Antonio Imborgia, precitato;

- pari a 28.750 (ventottomilasettecentocinquanta) nuove azioni del valore nominale di EUR 10,- (dieci euro) ciascuna per la Sig.ra Michela Riccomini precitata;

il tutto in vista di un rapporto di valutazione emesso precedentemente alla presente dalla società AUDITORS BUSINESS ASSOCIATION CABINET, S.à r.l., revisore di imprese, con sede legale in L-2121 Lussemburgo, 231, Val des Bons Malades, in data del 18 settembre 2006, detto rapporto, stabilito in conformità all'articolo 32-1 della legge del 10 agosto 1915, così come modificata, conclude che:

«In base al nostro studio, nessun elemento a nostra conoscenza ci lascia pensare che il valore globale degli apporti non corrisponde almeno al numero e al valore nominale delle 65.800 azioni da emettere in compenso.»

Il rapporto del revisore, i rapporti di valutazione del perito immobiliare Sig.ra Manuela Riccomini, membro dell'ordine degli architetti della provincia di Lucca (Italia) con indirizzo professionale in I-55049 Viareggio (Italia), Via Foscolo 33, così come le attestazioni del notaio Alessandra Zizanovich di Milano relative alla proprietà degli immobili apportati e alle garanzie reali che li gravano, rimarranno allegati al presente atto con il quale saranno sottomessi alla formalità del timbro e del registro.

L'assemblea constata che tutti gli azionisti, che detengono l'integralità del capitale sociale della Società, sono presenti o rappresentati alla presente assemblea, che questi hanno deciso all'unanimità l'aumento del capitale tramite apporto altro che numerario discusso qui in precedenza, ed accettano che l'aumento sia sottoscritto dai suddetti sottoscrittori e sia liberato da questi ultimi tramite degli apporti altri che numerali più ampiamente descritti qui sopra.

I sottoscrittori hanno liberato integralmente la totale sottoscrizione delle 65.800 (sessantacinquemilaottocento) nuove azioni del valore nominale de EUR 10,- (dieci euro) ciascuna, come segue:

I) Il Sig. Antonio Imborgia, libera le sue 37.050 (trentasettemilacinquanta) nuove azioni mediante a) l'apporto in piena proprietà di diverse proprietà immobiliari descritte qui di seguito e b) diversi titoli di partecipazioni in alcune società di diritto italiano.

a) Le proprietà immobiliari apportate sono situate 1) nel comune di Viareggio (Italia), rispettivamente 2) nel comune di Palermo (Italia). Queste sono iscritte al catasto come segue:

1) Nel comune di Viareggio, via Guglielmo Marconi 12/B:

- unità immobiliare ad uso commerciale e con fronte anche sulla via Barellai, iscritta al catasto del detto comune sotto: Foglio 12 - mappale 44 sub.1, P.T., Cat. C/1, Cl.13, mq 32 R.C. Euro 2.214,57;
- Foglio 12 - mappale 44 sub.2, P.T., Cat. C/2, Cl.8, mq 43 R.C. Euro 308,69.

L'immobile qui sopra appartiene al Sig. Antonio Imborgia, in seguito all'atto di vendita del 28 maggio 1998 ricevuto dal notaio Francesco Rizzo di Viareggio (Italia), iscritto con i numeri 224584/29025 del repertorio del notaio e trascritto a Lucca (Italia), il 19 giugno 1998 con il numero 5911.

In base al suddetto rapporto di perizia, l'apporto è valutato a EUR 86.000,- (ottantaseimila euro).

2) Nel comune di Palermo, via Filippo Parlatore 24A:

- unità immobiliare ad uso commerciale iscritta al catasto del detto comune sotto:
- Foglio 51- mappale 1562 sub.1, P.T., Cat C/3, Cl.7, mq. 80 R.C. Euro 123,95.

L'immobile qui sopra appartiene al Sig. Antonio Imborgia, in seguito all'atto di vendita del 24 marzo 1997 ricevuto dal notaio Oreste Morello di Palermo (Italia), iscritto sotto i numeri 5986 17158 del repertorio del notaio e trascritto a Palermo (Italia), il 23 maggio 1997 sotto i numeri 18019 e 13076.

In base al sudetto rapporto di perizia, l'apporto è valutato a EUR 16.000,- (sedecimila euro).

Gli apporti qui sopra designati hanno luogo sotto le clausole e condizioni seguenti:

- Gli immobili sono apportati nello stato in cui si trovano attualmente, senza garanzia né ripetizione di parte e d'altro, a ragione, sia di brutto stato degli immobili, sia di vizi anche nascosti, sia infine di errori nella designazione o nell'estensione indicata, la differenza di misure in più o in meno eccedente un ventesimo.

- Il nuovo proprietario godrà delle servitù attive e soffrirà le servitù passive, apparenti o non apparenti, se ne esistono, salvo a far valere le une e a difendersi dalle altre ai propri rischi e pericoli, senza ricorso contro l'apportatore.

- L'entrata in godimento avrà luogo immediatamente.

- Le imposte, i tributi e in generale tutti gli oneri e tasse pubbliche che gravano sugli immobili apportati, saranno a carico del nuovo proprietario a partire dall'entrata in godimento.

- L'apporto che si riferisce all'immobile sub 1) è gravato:

i) dell'iscrizione ipotecaria numero 14295/3630 del 14 luglio 2005 di un importo di EUR 1.500.000,- (unmilionequattrocentomila euro) a favore della Cassa di Risparmio di Lucca (Italia);

ii) delle restrizioni fissate dal capitolato che regola la concessione tra il concessionario e il comune di Viareggio (Italia).

- L'apporto che si rapporta all'immobile sub 2) è fatto sotto la garanzia legale, per libero ed esente da ogni debito ed onere ipotecario o privilegiato.

b) I titoli di partecipazioni apportati sono i seguenti:

1) titoli rappresentanti il 75% del capitale sociale della società di diritto italiano M.A.B. S.p.A., con sede legale a I-55100 Lucca (Italia), Via Pisana 180/A Franz. S. Anna, REA n° 166457, e al capitale sociale di EUR 120.000,- (centoventimila euro). In base al rapporto di perizia precitato, l'apporto è valutato a EUR 114.000,- (centoquattordicimila euro);

2) titoli rappresentanti il 75% del capitale sociale della società di diritto italiano EFFENNE IMMOBILIARE S.p.A., con sede legale in I-55100 Lucca (Italia), Via Pisana 180/A Franz. S. Anna, REA n° 143961, ed al capitale sociale di EUR 120.000,- (centoventimila euro). In base al rapporto di perizia precitato, l'apporto è valutato a EUR 154.500,- (centocinquantaquattromilacinquecento euro).

II) La Sig.ra Michela Riccomini, libera le sue 28.750 (ventottomilasettecentocinquanta) nuove azioni mediante a) l'apporto in piena proprietà di una proprietà immobiliare descritta qui di seguito e b) diversi titoli di partecipazioni in alcune società di diritto italiano.

a) La proprietà immobiliare apportata è situata nel comune di Viareggio (Italia). Essa è iscritta al catasto come segue:

Nel Comune di Viareggio, via Giusti 12:

- fabbricato di civile abitazione a due piani fuori terra e sottotetto abitabile iscritto al catasto di detto comune sotto: Foglio 8 - mappali 110 e 163, Via Giusti n. 6, P.T-1-2, Cat. A/2, Cl.2, vani 15 R.C. Euro 1.571,79.

L'immobile qui sopra appartiene alla Sig.ra Michela Riccomini, in seguito all'atto di vendita del 2 agosto 1999 ricevuto dal notaio Fabio Monaco di Lucca (Italia), iscritto sotto il numero 20414/4228 del repertorio del notaio e trascritto a Lucca (Italia), il 5 agosto 1999 sotto il numero 8003.

In base al rapporto di perizia precitato, l'apporto è valutato a EUR 198.000,- (centonovantottomila euro).

L'apporto qui sopra designato ha luogo sotto le clausole e condizioni seguenti:

- L'immobile è apportato nello stato in cui si trova attualmente, senza garanzia né ripetizione di parte e d'altro, a ragione, sia di brutto stato dell'immobile, sia di vizi anche nascosti, sia infine di errori senza la designazione o nella capienza indicata, la differenza di misura in più o in meno eccedente un ventesimo.

- Il nuovo proprietario godrà delle servitù attive e sopporterà le servitù passive, apparenti o non apparenti, se ne esistono, salvo a far valere le une e a difendersi dalle altre ai propri rischi e pericoli, senza ricorso contro l'apportatore.

- L'entrata in godimento avrà luogo immediatamente.

- Le imposte, i tributi e in generale tutti gli oneri e tasse pubbliche che gravano sull'immobile apportato, saranno a carico del nuovo proprietario a partire dall'entrata in godimento.

- L'apporto che si riferisce all'immobile è gravato:

i) dell'iscrizione ipotecaria numero 12552/3052 del 5 agosto 1999 di un importo di EUR 1.200.000,- (unmilione duecentomila euro) a favore della Cassa di Risparmio di Lucca (Italia);

ii) dell'iscrizione ipotecaria numero 14295/3630 del 14 luglio 2005 di un'importo di EUR 1.500.000,- (unmilione cinquecentomila euro) in favore della Cassa di Risparmio di Lucca (Italia);

iii) dell'iscrizione ipotecaria numero 15611/3590 del 10 agosto 2004 di un'importo di EUR 3.000.000,- (tre milioni di euro) a favore della Cassa di Risparmio di Lucca (Italia);

iv) di un atto a favore del comune di Viareggio (Italia), trascritto a Lucca (Italia) con il numero 3346 in data 20 aprile 1978.

b) I titoli di partecipazioni apportati sono i seguenti:

1) titoli rappresentanti il 25% del capitale sociale della società di diritto italiano M.A.B. S.p.A., con sede legale a I-55100 Lucca (Italia), Via Pisana 180/A Franz. S. Anna, REA n° 166457, e al capitale sociale di EUR 120.000,- (centoventimila euro). In base al rapporto di perizia precitato, l'apporto è valutato a EUR 38.000,- (trentottomila euro);

2) titoli rappresentanti il 25% del capitale sociale della società di diritto italiano EFFENNE IMMOBILIARE S.p.A., con sede legale in I-55100 Lucca (Italia), Via Pisana 180/A Franz. S. Anna, REA n° 143961, e al capitale sociale di EUR 120.000,- (centoventimila euro). In base al rapporto di perizia precitato, l'apporto è valutato a EUR 51.500,- (cinquantunmilacinquecento euro).

#### *Seconda risoluzione*

In seguito alle risoluzioni che precedono, l'assemblea generale decide di modificare il primo comma dell'articolo 5 dello statuto, per dargli d'ora innanzi il seguente tenore:

«Il capitale sottoscritto della società è fissato a EUR 689.000,- (seicentoottantanovecento euro), rappresentato da 68.900 (sessantottomilanovecento) azioni di un valore nominale di 10,- EUR (dieci euro) ciascuna, interamente sottoscritte e liberate.»

#### *Esonerazione fiscale*

Dato che tramite gli apporti in natura delle azioni delle società M.A.B. S.p.A. e EFFENNE IMMOBILIARE S.p.A. precitate, tutte e due aventi la loro sede di direzione effettiva sul territorio di uno Stato membro dell'Unione Europea (Italia), la Società lussemburghese possiede 100% (cento per cento) delle dette società e si riferisce all'articolo 4-1 della legge del 29 dicembre 1971 concernente l'imposta che colpisce i raggruppamenti di capitali nelle società civili e commerciali, così come modificata, prevedente un'esonerazione del diritto di apporto.

#### *Valutazione delle spese*

Il sottoscritto notaio dichiara conformemente alle disposizioni dell'articolo 32-1 della legge del 10 agosto 1915 sulle società così come modificata che le condizioni richieste per l'aumento del capitale, tali come contenute all'articolo 26, sono state riempite.

L'importo degli sborsi, spese, rimborsi e oneri che potrebbero incombere alla Società o essere messi a suo carico, in seguito all'aumento del capitale che précède, è stimato approssimativamente a EUR 5.000,-.

Null'altro essendovi all'ordine del giorno e nessun'altro richiedendone la parola, l'assemblea è stata tolta.

Il sottoscritto notaio che capisce e parla l'italiano, costata con la presente che a richiesta delle persone comparenti, il presente atto è redatto in lingua italiana seguito da una traduzione francese, a richiesta delle stesse persone e in caso di divergenze tra i testi italiano e francese, la versione francese farà fede.

Cui atto, fatto e passato in Lussemburgo, stessa data come in cima.

E dopo averne fatta lettura ai comparenti, questi hanno firmato con me notaio il presente verbale.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le deux octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TEA S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 118.470.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juillet 2006. La publication dudit acte au Mémorial, Série C, est en cours. Les statuts n'ont fait l'objet d'aucune modification.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel Lentz, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Moritz Gspann, Rechtsanwalt, et Madame Hortense Huberty-Muller, employée privée, les deux avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, constituant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 658.000,- (six cent cinquante-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 689.000,- (six cent quatre-vingt-neuf mille euros) par l'émission de 65.800,- (soixante-cinq mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

2. I) Souscription de 37.050 (trente-sept mille cinquante) actions nouvelles par Monsieur Antonio Imborgia, né le 21 août 1958 à Palerme (Italie), demeurant à Viareggio (Italie) et libération intégrale de ces actions:

- par apport d'un immeuble à usage commercial sis à Viareggio (Italie);
- par apport d'un immeuble à usage commercial sis à Palerme (Italie);
- par apport de titres représentatifs du capital social de la société de droit italien M.A.B. S.p.A., avec siège à Lucca (Italie);
- par apport de titres représentatifs du capital social de la société de droit italien EFFENNE IMMOBILIARE S.p.A., avec siège à Lucca (Italie);

II) Souscription de 28.750 (vingt-huit mille huit cent cinquante) actions nouvelles par Madame Michela Riccomini, née le 3 septembre 1966 à Empoli (Italie), demeurant à Viareggio (Italie) et libération intégrale de ces actions:

- par apport d'un immeuble à usage d'habitation sis à Viareggio (Italie);
- par apport de titres représentatifs du capital social de la société de droit italien M.A.B. S.p.A., avec siège à Lucca (Italie);
- par apport de titres représentatifs du capital social de la société de droit italien EFFENNE IMMOBILIARE S.p.A., avec siège à Lucca (Italie).

3. Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, a pris à l'unanimité, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 658.000,- (six cent cinquante-huit mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 689.000,- (six cent quatre-vingt-neuf mille euros) par la création et l'émission de 65.800 (soixante-cinq mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

*Souscription, renonciation et libération*

Intervient à cet instant, Monsieur Manuel Lentz, précité, déclarant agir au nom et pour compte de Monsieur Antonio Imborgia et de Madame Michela Riccomini précités, lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la société TEA S.A., et a demandé acte que les personnes qu'il représente souhaitent souscrire aux 65.800 (soixante-cinq mille huit cents) actions nouvelles représentatives de l'augmentation du capital social décidée par la résolution précédente et qu'elles entendent libérer leurs actions à leur valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action, soit EUR 658.000,- (six cent cinquante-huit mille euros) au total par des apports autres qu'en numéraire,

- à raison de 37.050 (trente-sept mille cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune pour Monsieur Antonio Imborgia précité,

- à raison de 28.750 (vingt-huit mille huit cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune pour Madame Michela Riccomini, précitée,

le tout sur le vu d'un rapport d'évaluation émis préalablement aux présentes par la société AUDITORS BUSINESS ASSOCIATION CABINET, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, en date du 18 septembre 2006, lequel rapport, établi conformément à l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, conclut que:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 65.800 actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport du réviseur, les rapports d'évaluation établis par l'expert immobilier Madame Manuela Riccomini, membre de l'ordre des architectes de la province de Lucca (Italie) avec adresse professionnelle à I-55049 Viareggio (Italie), Via Foscolo 33, ainsi que les attestations du notaire Alessandra Zizanovich de Milan relatifs à la propriété des immeubles apportés et aux sûretés réelles les grevant demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la Société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qu'ils ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire dont question ci-avant, et qu'ils acceptent que l'augmentation soit souscrite par les susdits souscripteurs et soit libérée par ces derniers par des apports autre qu'en numéraire plus amplement renseignés ci-dessus.

Les souscripteurs ont libéré intégralement la souscription totale des 65.800 (soixante-cinq mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, comme suit:

I) Monsieur Antonio Imborgia, libère ses 37.050 (trente-sept mille cinquante) actions nouvelles moyennant a) l'apport en pleine propriété de diverses propriétés immobilières décrites ci-après et b) divers titres de participations dans des sociétés de droit italien.

a) Les propriétés immobilières apportées sont situées 1) dans la commune de Viareggio (Italie), respectivement 2) dans la commune de Palerme (Italie). Elles sont inscrites au cadastre comme suit:

1) Dans la commune de Viareggio, via Guglielmo Marconi 12/B et avec une façade sur la via Barellai:

- ensemble immobilier à usage commercial inscrit au cadastre de ladite commune sous:

Folio 12 - carte cadastrale 44 sub.1, P.T., Cat. C/1, Cl.13, mq 32 R.C. Euro 2.214,57;

Folio 12 - carte cadastrale 44 sub.2, P.T., Cat. C/2, Cl.8, mq 43 R.C. Euro 308,69.

L'immeuble ci-dessus appartient à Monsieur Antonio Imborgia, suivant acte de vente du 28 mai 1998 reçu par le notaire Francesco Rizzo de Viareggio (Italie), inscrit sous les numéros 224584/29025 du répertoire du notaire et transcrit à Lucca (Italie), le 19 juin 1998 sous le numéro 5911.

Suivant le rapport d'expertise précité, l'apport est évalué à EUR 86.000,- (quatre-vingt-six mille euros).

2) Dans la commune de Palerme, via Filippo Parlatore 24A:

- ensemble immobilier à usage commercial inscrit au cadastre de ladite commune sous:

Folio 51- carte cadastrale 1562 sub.1, P.T., Cat C/3, Cl.7, mq.80 R.C. Euro 123,95.

L'immeuble ci-dessus appartient à Monsieur Antonio Imborgia, suivant acte de vente du 24 mars 1997 reçu par le notaire Oreste Morello de Palerme (Italie), inscrit sous les numéros 5986 17158 du répertoire du notaire et transcrit à Palerme (Italie), le 23 mai 1997 sous les numéros 18019 et 13076.

Suivant le rapport d'expertise précité, l'apport est évalué à EUR 16.000,- (seize mille euros).

Les apports ci-avant désignés ont lieu sous les clauses et conditions suivantes:

- Les immeubles sont apportés dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

- Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre l'apporteur.

- L'entrée en jouissance aura lieu immédiatement.

- Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant les immeubles apportés, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de l'entrée en jouissance.

- L'apport se rapportant à l'immeuble sub 1) est grevé:

i) de l'inscription hypothécaire numéro 14295/3630 du 14 juillet 2005 d'un montant de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) en faveur de la Cassa di Risparmio de Lucca (Italie);

ii) des restrictions fixées par le cahier des charges régissant les relations de la concession entre le concessionnaire et la commune de Viareggio (Italie).

- L'apport se rapportant à l'immeuble sub 2) est fait sous la garantie légale, pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires ou privilégiées.

b) Les titres de participations apportés sont les suivants:

1) titres représentant 75% du capital social de la société de droit italien M.A.B. S.p.A., avec siège social à I-55100 Lucca (Italie), Via Pisana 180/A Franz. S. Anna, REA n° 166457, et au capital social de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros). Suivant le rapport d'expertise précité, l'apport est évalué à EUR 114.000,- (cent quatorze mille euros);

2) titres représentant 75% du capital social de la société de droit italien EFFENNE IMMOBILIARE S.p.A., avec siège social à I-55100 Lucca (Italie), Via Pisana 180/A Franz. S. Anna, REA n° 143961, et au capital social de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros). Suivant le rapport d'expertise précitée, l'apport est évalué à EUR 154.500,- (cent cinquante-quatre mille cinq cents euros).

II) Madame Michela Riccomini, libère ses 28.750 (vingt-huit mille sept cent cinquante) actions nouvelles moyennant a) l'apport en pleine propriété d'une propriété immobilière décrite ci-après et b) divers titres de participations dans des sociétés de droit italien.

a) La propriété immobilière apportée est située dans la commune de Viareggio (Italie). Elle est inscrite au cadastre comme suit:

Dans la Commune de Viareggio, via Giusti 12:

- appartement d'habitation de deux étages avec combles aménagés inscrit au cadastre de ladite commune sous:

Folio 8 - cartes cadastrales 110 et 163, Via Giusti n.6, P.T-1-2, Cat. A/2, Cl.2, vani 15 R.C. Euro 1.571,79.

L'immeuble ci-dessus appartient à Madame Michela Riccomini, suivant acte de vente du 2 août 1999 reçu par le notaire Fabio Monaco de Lucca (Italie), inscrit sous le numéro 20414/4228 du répertoire du notaire et transcrit à Lucca (Italie), le 5 août 1999 sous le numéro 8003.

Suivant le rapport d'expertise précité, l'apport est évalué à EUR 198.000,- (cent quatre-vingt-dix-huit mille euros).

L'apport ci-avant désigné a lieu sous les clauses et conditions suivantes:

- L'immeuble est apporté dans l'état où ils se trouve actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

- Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre l'apporteur.

- L'entrée en jouissance aura lieu immédiatement.

- Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant l'immeuble apporté, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de l'entrée en jouissance.

- L'apport se rapportant à l'immeuble est grevé:

i) de l'inscription hypothécaire numéro 12552/3052 du 5 août 1999 d'un montant de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) en faveur de la Cassa di Risparmio de Lucca (Italie);

ii) de l'inscription hypothécaire numéro 14295/3630 du 14 juillet 2005 d'un montant de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) en faveur de la Cassa di Risparmio de Lucca (Italie);

iii) de l'inscription hypothécaire numéro 15611/3590 du 10 août 2004 d'un montant de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) en faveur de la Cassa di Risparmio de Lucca (Italie);

iv) d'un acte en faveur de la commune de Viareggio (Italie), transcrit à Lucca (Italie), sous le numéro 3346 en date du 20 avril 1978.

b) Les titres de participations apportés sont les suivants:

1) titres représentant 25% du capital social de la société de droit italien M.A.B. S.p.A., avec siège social à I-55100 Lucca (Italie), Via Pisana 180/A Franz. S. Anna, REA n° 166457, et au capital social de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros). Suivant le rapport d'expertise précité, l'apport est évalué à EUR 38.000,- (trente-huit mille euros);

2) titres représentant 25% du capital social de la société de droit italien EFFENNE IMMOBILIARE S.p.A., avec siège social à I-55100 Lucca (Italie), Via Pisana 180/A Franz. S. Anna, REA n° 143961, et au capital social de EUR 120.000,- (cent vingt mille euros). Suivant le rapport d'expertise précité, l'apport est évalué à EUR 51.500,- (cinquante et un mille cinq cents euros).

#### *Deuxième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 689.000,- (six cent quatre-vingt-neuf mille euros), représenté par 68.900 (soixante-huit mille neuf cents) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

#### *Exonération fiscale*

Etant donné que par les apports en nature des actions des sociétés M.A.B. S.p.A. et EFFENNE IMMOBILIARE S.p.A. précitées, toutes deux ayant leur siège de direction effective sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne (Italie), la Société luxembourgeoise possède 100% (cent pour cent) desdites sociétés et se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales, telle que modifiée, prévoyant une exonération du droit d'apport.

#### *Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés telle que modifiée que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 5.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée.

Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'italien, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en italien suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte italien et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Lentz, C. Geiben, M. Gspann, H. Huberty-Müller, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 3 octobre 2006, vol. 470, fol. 99, case 8. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(127269.3/5770/386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**TEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 118.470.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 novembre 2006.

M. Schaeffer.

(127270.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**CStone7 (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 115.642.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and six, on the seventh of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole current shareholder of CStone7 (LUX), S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 3, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1234 of June 27, 2006. The articles of incorporation have been modified by a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 13, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1509 of August 7, 2006;

- That the capital of the corporation CStone7 (LUX), S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) Euro, represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (EUR 25.-) Euro each, fully paid;

- That CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l. has decided to dissolve the company CStone7 (LUX), S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- That CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., being sole owner of the shares and liquidator of CStone7 (LUX), S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder, all at their book value as recorded in the commercial accounts of the Company;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of CStone7 (LUX), S.à r.l. is to be considered closed;

- That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société CStone7 (LUX), S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1234 du 27 juin 2006, dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1509 du 7 août 2006;

- Que le capital social de la société CStone7 (LUX), S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents (EUR 12.500) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, entièrement libérées;
- Que CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l. a décidé de dissoudre et de liquider, avec effet immédiat, la société CStone7 (LUX), S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;
- Que CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l. agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société CStone7 (LUX), S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:
  - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société;
  - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
  - par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société CStone7 (LUX), S.à r.l. est à considérer comme clôturée.
- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2006, vol. 438, fol. 73, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(129710.3/242/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

### **RBS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 104.196.

In the year two thousand and six, on the sixth day of November.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RBS (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy incorporated on November 10, 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C N° 1245 on December 6, 2004, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on September 29th, 2006, not yet published 2006 and registered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, Section B, under the number 104.196.

The extraordinary general meeting was opened at 10.40 a.m. and was presided by Mr Henri Da Cruz, private employee, residing professionally in L-1413 Luxembourg-Eich.

The Chairman appointed as secretary of the meeting Mrs Myriam Wengler, private employee, residing professionally in L-1413 Luxembourg-Eich.

The meeting elected as scrutineer Mr Max Mayer, private employee, residing professionally in L-1413 Luxembourg-Eich.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1.- To increase to eight (8) the number of directors of the Company and to elect the following person as a member of the Board, for a period ending the next year at next annual general meeting of shareholders.

Mrs Lorna Cassidy, born on December 6th, 1958, in Dublin (Ireland), having her address at 33, rue de Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- To approve the change of the registered address of the Company to 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg.

3.- To amend the first sentence of Art 2. of the Articles of Incorporation of the Company to read: «The Company will have its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total share capital are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

IV) The general meeting, after deliberation of the agenda, adopted each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting of shareholders resolved to increase to eight (8) the number of directors of the Company and elects Mrs Lorna Cassidy, born on December 6th, 1958, in Dublin (Ireland), residing in L-8030 Strassen, 33, rue de Kiem, as a member of the Board, for a period ending the next year at next annual general meeting of shareholders.

*Second resolution*

The General Meeting of shareholders resolves to approve the transfer of the registered address of the Company to L-5826 Hesperange, 33, rue de Gaseprich.

*Third resolution*

The General Meeting of shareholders resolves to modify the 1st sentence of article 2, of the Articles of Incorporation to reflect the change of address:

«**Art. 2. (1st sentence).** The Company has established its registered office in the municipality of Hesperange.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid deed are estimated at EUR 1,000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned at 10.50 a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le six novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RBS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, constituée le 10 novembre 2004 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C N° 1245 du 6 décembre 2004, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro 104.196.

L'Assemblée Générale est déclarée ouverte à 10.40 heures et est présidée par Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg-Eich.

Le président désigne comme secrétaire Madame Myriam Wengler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg-Eich.

L'Assemblée Générale élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg-Eich.

Le bureau de l'Assemblée Générale étant ainsi constitué, Madame le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation à huit (8) le nombre des administrateurs de la Société et élection de la personne suivante comme membre du Conseil, pour la période se terminant à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires:

Mme Lorna Cassidy, née le 6 décembre 1958 à Dublin, Irlande, ayant son adresse au 33, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Approbation du changement de l'adresse du siège social de la société vers 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg.

3. Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante: «Le siège social de la Société est au Grand-Duché de Luxembourg»

II) Les noms des actionnaires présents ou représentés, les noms des mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée générale; cette liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III) L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) L'assemblée générale, après avoir discuté l'ordre du jour a adopté, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

115655

*Première résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé d'augmenter à huit (8) le nombre des administrateurs de la Société et d'élire Mme Lorna Cassidy, née le 6 décembre 1958 à Dublin, Irlande, demeurant à L-8030 Strassen, 33, rue du Kiem, aux fonctions d'administratrice pour la période se terminant à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

*Seconde résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé d'accepter le transfert de l'adresse du siège social vers, L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la société pour refléter le transfert de siège comme suit:

«**Art. 2. (1<sup>ère</sup> phrase).** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Hesperange.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à 1.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.50 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Wengler, M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, vol. 155S, fol. 97, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 novembre 2006.

P. Decker.

(127249.3/206/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**RBS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 104.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

P. Decker

(127251.3/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**FleetCor LUXEMBOURG HOLDING1, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 121.520.

STATUTES

In the year two thousand and six, on twenty-fifth September,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FleetCor TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY - CFN HOLDING CO. S.e.n.c, a société en nom collectif (a general corporate partnership) duly incorporated and validly existing under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register),

Here represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a power of attorney given in Covington on September 25, 2006.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

### Title I. - Form, Name, Purpose, Duration, Registered office

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

**Art. 2. Name.** The Company's name is FleetCor LUXEMBOURG HOLDING1.

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

### Title II. - Capital, Shares

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 137,500.- (one hundred thirty-seven thousand five hundred euros) divided into 5,500 (five thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- The redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;

- The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

### Title III. - Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one Type A manager and one Type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one Type A manager and at least one Type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

#### **Title IV. - Shareholder meetings**

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Thursday of June or on the following day if such day is a public holiday.

### Title V. - Financial Year, Balance sheet, Profits, Audit

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2006.

**Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

### Title VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### *Subscription - Payment*

All the 5,500 (five thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by FleetCor TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY - CFN HOLDING CO. S.e.n.c. named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 137,500 (one hundred thirty-seven thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate issued by PNC BANK, on 25 September 2006.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - Mr. Eric Dey, residing professionally at 655 Engineering Drive, Suite 300, Norcross, GA 30092, United-States of America,
  - Mr. Steven Pisciotta, residing professionally at 109 Northpark Blvd Suite 500 Covington, LA 70433, United-States of America,
- are each appointed as type A manager for an undetermined duration; and
- Mr. Georges Deitz, residing professionally at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
- is appointed as type B manager for an undetermined duration.

2) ERNST & YOUNG S.A., with registered office at Parc d'activités Syrdall, B.P. 780, L-2017 Luxembourg, is appointed as qualified auditor for an undetermined duration.

3) The registered office of the Company shall be established at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

FleetCor TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY - CFN HOLDING CO. S.e.n.c, une société en nom collectif de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg.

Ici représentée par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Covington, LA, Etats-Unis d'Amérique, en date du 25 septembre 2006.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Dénomination, Objet, Durée, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est FleetCor LUXEMBOURG HOLDING1.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

#### Titre II. - Capital, Parts sociales

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 137.500,- (cent trente-sept mille cinq cents euros), divisé en 5.500 (cinq mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

**Art. 10. Rachat des parts.** La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- Le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- Le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;

- Les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

### Titre III. - Gérance

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de Type A et un gérant de Type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de Type A et au moins un gérant de Type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

### Titre IV. - Assemblée générale des associés

**Art. 15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le lendemain si ce jour est férié.

#### **Titre V. - Exercice social, Comptes sociaux, Profits, Audit**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

**Art. 18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**Art. 20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

**Art. 21. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

#### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront at-

tribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

#### *Souscription - Paiement*

L'intégralité des 5.500 (cinq mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par FleetCor TECHNOLOGIES OPERATING COMPANY - CFN HOLDING CO. S.e.n.c, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de EUR 137.500 (cent trente-sept mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds émis par la Banque PNC BANK, le 25 septembre 2006.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à trois mille euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1)- Mr. Eric Dey, résidant professionnellement à 655 Engineering Drive, Suite 300, Norcross, GA 30092, Etats-Unis d'Amérique,  
- Mr. Steven Pisciotta, résidant professionnellement au 109 Northpark, blvd Suite 500 Covington, LA 70433, Etats-Unis d'Amérique;  
sont chacun nommés gérant de type A pour une période indéterminée; et  
- Mr. Georges Deitz, résidant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,  
est nommé gérant de type B pour une période indéterminée.
- 2) ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au Parc d'activités Syrdall, B.P. 780, L-2017 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprise pour une période indéterminée.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 octobre 2006, vol. 438, fol. 35, case 9. – Reçu 1.375 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(126932.3/242/428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

#### **ETOILE PROMOTIONS II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 32.918.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ETOILE PROMOTIONS II*

Signature

(127433.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

#### **ETOILE PROMOTIONS «D», Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 60.632.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ETOILE PROMOTIONS «D»*

Signature

(127439.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

**LUXEMBOURG FREE CHAPTER, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, an der Dellt.

R. C. Luxembourg F 1.083.

REFONTE DES STATUTS

**Dénomination, Siège, Objet**

1. L'association sans but lucratif, s'appelle LUXEMBOURG FREE CHAPTER. Le sous-nom spécifique de cette association est LFC.
2. Elle a son siège au 18, an der Dellt, L-6114 Junglinster Luxembourg.
3. L'objet de cette association est l'intérêt commun pour les motos de la marque Harley-Davidson®, et toutes les activités qui s'y rattachent.
4. L'association est politiquement et confessionnellement neutre.
5. La durée de l'association est illimitée, elle pourra être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale. L'année sociale de l'association court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

**Membres, Admissions, Démissions**

6. Le nombre des membres ne pourra pas être inférieur à trois personnes.
7. Le nombre maximal des membres est limité à 50 personnes. Un registre des membres avec noms et adresse doit être tenu à jour et présenté lors de l'assemblée générale.
8. Tout courrier officiel de l'association se fait par courrier électronique ou par envoi postal.
9. Tout membre de l'association doit être membre du «Harley Owners Group»®.
10. L'adhésion d'un nouveau membre, proposé par le conseil d'administration au courant de l'année en cours, se fait lors de l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents.
11. Chaque membre a la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de sa démission écrite au LUXEMBOURG FREE CHAPTER, A.s.b.l.
12. L'assemblée générale a le droit d'exclure un membre, sans justification, par décision majoritaire de 3/4 des membres effectifs présents, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres, de même tout membre sera exclu pour non paiement de la cotisation annuelle.
13. Les membres démissionnaires ou exclus ou héritiers ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association. Leur cotisation reste acquise à l'association.

**Conseil d'administration, Assemblée générale**

14. L'association est gérée par un conseil d'administration, élu pour une durée de deux ans par l'assemblée générale.
15. Le conseil d'administration est constitué d'au moins trois personnes et d'au maximum sept personnes. Le conseil d'administration est composé d'au moins des postes suivants:
  - un président,
  - un secrétaire,
  - un trésorier.
16. Les membres du conseil d'administration sont élus à la majorité simple des voix par l'assemblée générale. S'il y a plus de sept candidats pour le conseil d'administration, un vote par majorité partagera les candidats. Les charges seront distribuées par décision interne du conseil d'administration. Le conseil d'administration prend ses décisions par la majorité des membres. Toute transaction administrative ou financière doit porter la signature d'au moins de deux membres du conseil d'administration.
17. L'assemblée est convoquée par le conseil d'administration au moins quinze jours à l'avance.
18. L'assemblée générale représente l'ensemble des membres. Elle se réunit au premier trimestre de chaque année en séance ordinaire.
19. Il sera loisible aux associés de se faire représenter, par procuration écrite, à l'assemblée générale par un autre associé.
20. L'assemblée générale nomme, sur proposition du conseil d'administration, deux réviseurs de caisses qui sont à choisir parmi les membres de l'association.
21. L'approbation, par la majorité simple, des budgets et des comptes se fait annuellement par l'assemblée générale.
22. Le taux maximum des cotisations est fixé à 100,- EUR.  
Le taux des cotisations est fixé par l'assemblée générale.  
La cotisation est due au premier trimestre de chaque année.

**Généralités**

23. L'association décline toute responsabilité envers les associés lors des activités communes.
24. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une oeuvre caritative luxembourgeoise.
25. Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts sera réglé conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06573. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127229.3//62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**KALKALIT-LUX 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 121.570.

 —  
**STATUTES**

In the year two thousand six, on the twenty-sixth day of October.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

JERUSALEM ECONOMIC CORPORATION LTD, a limited company governed by the laws of Israel, having its registered office at 24, Canfei Nesharim Street, Jerusalem, Israel, registered at the registrar of companies of Israel under number ref. 52-001707-0,

hereby represented by Mr. Cédric Raths, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 25, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on or management of real estate or on/of movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination KALKALIT-LUX 6, S.à r.l.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1- Subscribed and authorized share capital

The Company's corporate capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred euros (12,500.- EUR) represented by Five Hundred (500) shares («parts sociales») of Twenty-Five euros (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; in this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2- Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder, or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3- Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4- Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.5- Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 6.6- Registration of Shares

All shares are issued in registered form and the name and address of the holder thereof shall be recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1- Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

#### 7.2- Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3- Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4- Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 31 of the month

May, at 2.00 PM. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

11.1- Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

11.2- Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
JERUSALEM ECONOMIC CORPORATION LTD . . . . .	500	12,500.-	100%
Total . . . . .	500	12,500.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euros.

*Resolutions of the shareholder*

- 1.- The following company is appointed manager for an undetermined period:  
ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, boulevard Royal 47, RCS Luxembourg B number 105 263; and
- 2.- The registered office of the Company shall be established at L-2449 Luxembourg, boulevard Royal 47.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-six octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

JERUSALEM ECONOMIC CORPORATION LTD, une société de droit israélien, ayant son siège social à 24, Canfei Nesharim Street, Jerusalem, Israel, immatriculée auprès du registre du commerce d'Israel sous le numéro réf. 52-001707-0,

ici représentée par Monsieur Cédric Raths, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères,

l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute opération de transaction ou de gestion sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: KALKALIT-LUX 6, S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1- Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2- Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3- Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4- Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5- Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les part sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6- Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1- Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

#### 7.2- Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3- Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4- Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5- Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 31 du mois de mai, à 14.00 heures. Si ce jour devait être

un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

11.1- Exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

11.2- Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social
JERUSALEM ECONOMIC CORPORATION LTD. ....	500	12.500,-	100%
Total .....	500	12.500,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille neuf cents euros.

*Résolution de l'associé*

- 1.- La société suivante est nommée gérant pour une durée indéterminée:  
ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, boulevard Royal 47, RCS Luxembourg B numéro 105.263;
- 2.- Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, boulevard Royal 47.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Raths, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 novembre 2006, vol. 438, fol. 68, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(127272.3/242/374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**NOUVELLES FRONTIERES, Société Anonyme.**

Siège social: B-1000 Bruxelles, 2, boulevard M. Lemonnier.  
Siège de la succursale: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 53.700.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 novembre 2006.

Signature.

(127464.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

**INTERLATSCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 8.000.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2006*

1. L'assemblée ratifie la cooptation de M. Bruno Stahl, 3-5 chemin des Tuilleries, CH-1293 Bellevue, Genève au poste d'administrateur, dont le mandat n'a pas été renouvelé.

2. L'assemblée ratifie la cooptation de Mme Rachel Barlow, 3-5 chemin des Tuilleries, CH-1293 Bellevue, Genève au poste d'administrateur, dont le mandat a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

3. L'assemblée renouvelle le mandat au poste d'administrateur de:

- M. Fotis Antonatos, 3-5 chemin des Tuilleries, CH-1293 Bellevue, Genève;

- M. Michel Bourrit, 3-5 chemin des Tuilleries, CH-1293 Bellevue, Genève.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

4. L'assemblée ratifie le mandat de la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, au poste de commissaire pour les exercices 2002 à 2004 et renouvelle son mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129798.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

**CHAMESO-LUX S.A. (CHAUDONNERIE-MECANIQUE-SOUDURE), Société Anonyme.**

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.  
R. C. Luxembourg B 71.933.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 4 octobre 2006*

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de M. Libert Claude en tant que nouvel administrateur a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de M. Libert Claude en tant qu'administrateur délégué a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de M. Cusinato Didier en tant que nouvel administrateur délégué a été acceptée.

Administrateur délégué:

M. Didier Cusinato, gérant, né le 1<sup>er</sup> octobre 1953 à Mercy Le Bas, demeurant 1bis, rue du Baron d'Huart à F-54111 Mont Bonvillers.

Administrateurs:

M. Claude Libert, retraité, né le 8 juin 1937 à Mons, demeurant 7, rue des Près à F.55110 Liny Devant Dun,

M. Benoît Cusinato, chargé d'affaires, né le 26 février 1979 à Thionville, demeurant 2, rue d'Ardèche à F-57000 Metz.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE TREIS JOSEPH, S.à r.l., ayant son siège social 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Pétange, le 4 octobre 2006.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129991.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

**PANEUROPEAN OIL AND INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 33.149.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2006*

- Le mandat du Commissaire aux comptes étant venu à échéance, l'assemblée nomme la société GRANT THORNTON REVISIONS ET CONSEILS S.A., 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1331 Luxembourg, comme nouvel Commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06662. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(129805.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

---

**LANDESBANK BERLIN AG NIEDERLASSUNG LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
H. R. Luxemburg B 113.708.

Aus einem Protokoll der Vorstandssitzung der LANDESBANK BERLIN AG vom 24. Oktober 2006 geht hervor, dass die Leitung der Niederlassung in Luxemburg künftig nur noch durch Herrn Jürgen Schulczyk und Herrn Ralph Biedinger erfolgt. Die Herren Michael Jänichen und Thomas Paulick werden künftig keine Leiterfunktion in der Niederlassung mehr haben.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für gleichlautenden Auszug*

*RA C. Jungers*

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07175. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(129811.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

---

**BEJIMAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17.  
R. C. Luxembourg B 96.241.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 18 octobre 2005*

Transfert du siège social de la société de Maison 17A, L-9952 Drinklange à Maison 17, L-9952 Drinklange.

Fixation de l'adresse du siège social à Maison 17, L-9952 Drinklange.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05368. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(129883.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

---

**BERLAGE 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 111.876.

Suite à la notification de la cession de 50 parts sociales effectuées en date du 16 novembre 2006 par LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., à la société BREEVAST B.V., le capital de la société BERLAGE 1, société à responsabilité limitée, est désormais détenu comme suit:

BREEVAST B.V., 500 parts sociales.

Le 16 novembre 2006.

*Pour avis*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07913. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(130173.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

---

115672

**TDK EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4953 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.  
R. C. Luxembourg B 67.690.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 31 août 2006*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Keisuke Igarashi, résidant rue des Eglantiers au n° 43, L-8227 Mamer, est nommé au poste d'administrateur de la Société en qualité de Vice-Président Exécutif pour une période de six années.
- Monsieur Noboru Saito, résidant Wanheimer Strasse 57, D-40472 Düsseldorf, est nommé au poste d'administrateur de la Société en qualité de Vice-Président Exécutif pour une période de six années.
- Monsieur Toru Ide, résidant rue Jean-Pierre Brasseur 32, L-1258 Luxembourg, démissionne de son poste d'administrateur en qualité de Vice-Président Exécutif de la Société.
- Monsieur Michihiro Tame, résidant Wanheimer Strasse 57, D-40472 Düsseldorf, démissionne de son poste d'administrateur en qualité de Vice-Président Exécutif de la Société.

Bascharage, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Pour extrait conforme

S. Enami

Président

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05487. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(129865.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

**WERFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 71.592.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 13 novembre 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06033. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(129961.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

**AUTO-MOTO ECOLE HENRI PIERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 17, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 85.401.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 12 octobre 2006, enregistré à Luxembourg-Société, en date du 6 novembre 2006, référence LSO-BW00544, que:

le capital de la société AUTO-MOTO ECOLE HENRI PIERRE, S.à r.l., se trouve actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Pedro Caniceiro, demeurant à L-4254 Esch-sur-Alzette, 8, rue Antoine Diederich . . . . .	100 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 novembre 2006.

*Pour le notaire*

A. Biel / Mlle Muhovic

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02460. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(129992.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

**CAFES D'ORIGINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Petange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 45.761.

Le bilan au 27 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01283, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(130005.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

---

**SOVENDI, Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 104, Wäistrooss.  
R. C. Luxembourg B 92.693.

Avis

Il résulte d'une lettre de démission du 15 novembre 2006 que AUDIEX S.A., sise au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130013.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

---

**SOURIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 96.983.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 novembre 2006*

Monsieur De Bernardi Alexis, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Arnò Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SOURIRE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130015.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

---

**SPECTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.712.

*Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social  
en date du 27 septembre 2006*

La démission de Monsieur Petrucci Andrea de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Petrucci Andrea démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

SPECTRA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130023.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

---

**MONSTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 61.333.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 16 août 2006*

Suite à la démission de Monsieur Marc Neuen de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué, les membres restants du Conseil d'Administration nomment

Monsieur Marc de Vries, demeurant professionnellement au 11, Rijnsburstraat, 1059 AT Amsterdam.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Le conseil d'administration nomme également Monsieur Marc de Vries

comme administrateur-délégué, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130014.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

**SINERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 76.075.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 23 novembre 2006*

Monsieur Diederich Georges, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Arnò Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SINERGY HOLDING S.A.

G. Diederich / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130016.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

**INGENIUM ENGINEERING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5544 Remich, 11, op der Koop.  
H. R. Luxemburg B 96.968.

Im Jahre zweitausendsechs, am sechsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der INGENIUM ENGINEERING S.A. mit Sitz zu L-6776 Grevenmacher, Potaschberg, 6, op der Ahlkerrech, eingetragen im Handelsregister unter den Nummer B96.968, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Henri Beck aus Echternach am 7. November 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 1305 vom 8. Dezember 2003.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Daniel Reding, Buchhalter, wohnhaft zu L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy,

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Christine Ney, Privatbeamtin, wohnhaft zu L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Der Vorsitzende bestellt zum Stimmzähler Guy Esch, Privatbeamter, wohnhaft zu L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von Grevenmacher nach Remich.

2. Abänderung des ersten Abschnitts von Artikel 2 der Statuten;

3. Festlegung der Adresse der Gesellschaft.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluß*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Remich zu verlegen.

*Zweiter Beschluß*

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Abschnitt von Artikel 2 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

«**Art. 2. Erster Abschnitt.** Der Sitz der Gesellschaft ist Remich.»

*Dritter Beschluß*

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-5544 Remich, 11, op der Kopp festgelegt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Bertrange, 36, route de Longwy.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Signé: D. Reding, C. Ney, G. Esch, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 14 novembre 2006, vol. 471, fol. 20, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 novembre 2006.

R. Arrensdorff.

(127096.3/218/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**INGENIUM ENGINEERING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5544 Remich, 11, op der Koop.

H. R. Luxemburg B 96.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 novembre 2006.

R. Arrensdorff.

(127097.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**LEICO (LUXEMBOURG-ENGLAND INVESTMENT COMPANY) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7634 Heffingen, La Grange.

R. C. Luxembourg B 95.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

*Pour LEICO (LUXEMBOURG-ENGLAND INVESTMENT COMPANY) S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

(130410.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

**EPGF (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,-.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 83.466.

EXTRAIT

Les associés ont décidé en date du 30 juin 2006 d'adopter la résolution suivante:

1. Les associés ont reconduit le mandat du Réviseur d'entreprise, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. pour l'année financière jusqu'au 31 décembre 2006.

A. Phipps

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04675. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(130180.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

115676

**MONAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 86.270.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 20 novembre 2006*

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Innocenti Federico démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

MONAT S.A.

G. Diederich / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(130018.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.

**BENELUX MEZZANINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 868.900,-.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 97.335.

L'an deux mille six, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROMEZZANINE 4 FCPR, un Fonds Commun de Placement à Risques soumis à la procédure allégée, régi par le droit français, ayant son siège social au 11, rue Scribe, F-75009 Paris, France, représenté par EUROMEZZANINE CONSEIL, société de gestion, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris, France sous le numéro B 423.762 814, dûment représenté par EUROMEZZANINE CONSEIL, société de gestion, ayant son siège social au 11, rue Scribe, F-75009 Paris, France et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro B 423 762 814,

ici représentée par Nicolas Cuisset, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de BENELUX MEZZANINE, S.à r.l., (ci après «la Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1 du 2 janvier 2004 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 7 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 662 en date du 7 juillet 2005, par acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 8 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 968 en date du 19 mai 2006 et par acte du notaire instrumentaire, reçu en date du 23 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1544 en date du 12 août 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à huit cent soixante-huit mille neuf cents euros (EUR 868.900,-) représenté par huit cent soixante-dix (870) «parts sociales Ordinaires», cinq (5) «parts sociales de Catégorie B1» et cinq (5) «parts sociales de Catégorie B2», cinq (5) «parts sociales de Catégorie C1», cinq (5) «parts sociales de Catégorie C2», cinq (5) «parts sociales de Catégorie D1», cinq (5) «parts sociales de Catégorie D2», cinq (5) «parts sociales de Catégorie E1», cinq (5) «parts sociales de Catégorie E2», cinq (5) «parts sociales de Catégorie F1», trois mille sept cent quarante-cinq (3.745) «parts sociales de Catégorie F2», mille cinq cent quatre-vingt-quinze (1.595) «parts sociales de Catégorie G», deux mille trois cent quatre-vingt-quatre (2.384) «parts sociales de Catégorie H», cinq (5) «parts sociales de Catégorie I», cinq (5) «parts sociales de Catégorie J», cinq (5) «parts sociales de Catégorie K», cinq (5) «parts sociales de Catégorie L», cinq (5) «parts sociales de Catégorie M», cinq (5) «parts sociales de Catégorie N», cinq (5) «parts sociales de Catégorie O», cinq (5) «parts sociales de Catégorie P», cinq (5) «parts sociales de Catégorie Q» et cinq (5) «parts sociales de Catégorie R», toutes ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. Suite à la réalisation des investissements des Portefeuilles B1, B2, C1, D1 et D2, l'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-huit mille neuf cents euros (EUR 868.900,-) à huit cent soixante-six mille quatre cents euros (EUR 866.400,-) par l'annulation des cinq (5) parts sociales de Catégorie B1, des cinq (5) parts sociales de Catégorie B2, des cinq (5) parts sociales de Catégorie C1, des cinq (5) parts sociales de Catégorie D1 et des cinq (5) parts sociales de Catégorie D2 d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, auxquelles correspondent les Portefeuilles B1, B2, C1, D1 et D2.

IV. Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

**«Art. 7. Capital social.** Le capital social est fixé à huit cent soixante-six mille quatre cents euros (EUR 866.400,-) représenté par huit cent soixante-dix (870) «parts sociales Ordinaires», cinq (5) «parts sociales de Catégorie C2», cinq (5) «parts sociales de Catégorie E1», cinq (5) «parts sociales de Catégorie E2», cinq (5) «parts sociales de Catégorie F1», trois mille sept cent quarante-cinq (3.745) «parts sociales de Catégorie F2», mille cinq cent quatre-vingt-quinze (1.595) «parts sociales de Catégorie G», deux mille trois cent quatre-vingt-quatre (2.384) «parts sociales de Catégorie H», cinq (5) «parts sociales de Catégorie I», cinq (5) «parts sociales de Catégorie J», cinq (5) «parts sociales de Catégorie K», cinq (5) «parts sociales de Catégorie L», cinq (5) «parts sociales de Catégorie M», cinq (5) «parts sociales de Catégorie N», cinq (5) «parts sociales de Catégorie O», cinq (5) «parts sociales de Catégorie P», cinq (5) «parts sociales de Catégorie Q» et cinq (5) «parts sociales de Catégorie R», toutes ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les droits et conditions attachés aux différentes catégories de parts sociales sont déterminés comme suit:

Chaque part sociale aura droit à un dividende devant être déclaré par le(s) associé(s) et pour le montant défini par le(s) associés, prenant en considération les règles suivantes, et ce étant entendu qu'aucune distribution ne pourra être effectuée au profit de l'associé/des associés en dépit d'un crédit positif pour cette catégorie de parts sociales lorsque les conditions élaborées par la loi régissant les sociétés commerciales ne sont pas remplies pour une telle distribution.

Le gérant ou le conseil de gérance a le pouvoir de créer et de définir des portefeuilles d'actifs différents auxquels seront attribués à chacun des investissements déterminés.

Il y aura un portefeuille pour chaque catégorie de parts sociales (en accord avec la Loi et les pratiques comptables), chaque Portefeuille étant désigné par la même référence que les parts sociales correspondantes (par Portefeuille C2 pour les parts sociales de catégorie C2, Portefeuille Ordinaire pour les parts sociales Ordinaires et ainsi de suite).

A l'exception des parts sociales Ordinaires, toutes les catégories de parts sociales correspondront à un investissement spécifique.

Chaque Portefeuille sera géré pour les besoins exclusifs de la catégorie de parts sociales qui lui correspond (par exemple le Portefeuille C2 sera géré pour les besoins exclusifs des associés de Catégorie C2, le Portefeuille Ordinaire sera géré pour les besoins exclusifs des associés Ordinaires et ainsi de suite).

Tous revenus, produits ou distributions obtenus d'un portefeuille doivent être crédités à ce même portefeuille - net de (x) toute dépense en relation avec ce portefeuille et (y) de la proportion (correspondant au nombre de parts dans chaque catégorie par rapport au nombre total de parts en circulation) des dépenses communes à tout portefeuille - et seront portés à la valeur comptable globale du portefeuille considéré.

Tous revenus quelconques qui ne peuvent pas être attribués aux Portefeuilles C2, E1 et E2, F1 et F2, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q et R sont attribués au Portefeuille Ordinaire.

Les dividendes, distributions ou affectations, y compris le paiement du prix de rachat en cas de rachat par la Société de ses propres parts sera à la charge du portefeuille de la catégorie au profit de laquelle l'opération est faite.»

V. L'associé unique décide de modifier l'objet de la Société comme suit et décide de conférer à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

**«Art. 3. Objet.** La Société a pour objet principal de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations. La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toute société ou entreprise, ou fournir toute assistance à toute société ou entreprise quelconque (que la Société ait ou non une participation dans ladite société ou entreprise). La Société pourra aussi prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. La Société pourra également procéder au rachat de ses propres parts sociales.»

VI. L'associé unique décide de transférer le siège de la Société de Munsbach (Commune de Schuttrange) à la commune de Senningerberg et de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

**«Art. 6. Siège social.** Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

VII. L'associé unique décide de fixer le siège de la société au 1B, Heinhaff, L-1736 Senningerberg.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le present acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

115678

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, vol. 155s, fol. 98, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

(127266.3/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**BENELUX MEZZANINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 97.335.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44709 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

J. Elvinger.

(127267.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

---

**NEISES MONTAGEBAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-9420 Vianden, 25, rue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 113.044.

Im Jahre zweitausendsechs, den einunddreissigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1. Herr Johann Neises, Kaufmann, wohnhaft in D-54675 Hommerdingen, Kruchtener Strasse 4;
2. Herr Hermann Neises, Kaufmann, wohnhaft in D-54673 Krautscheid, Hauptstrasse 14A;
3. Herr Herbert Neises, Kaufmann, wohnhaft in D-54636 Weidingen, Holweg 1.

Welche Komparenten dem unterzeichneten Notar erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NEISES MONTAGEBAU, S.à r.l. sind, mit Sitz in L-9420 Vianden, 25, rue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 113.044.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 15. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 921 vom 11. Mai 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) beläuft, eingeteilt in neunzig (90) Anteile von je einhundertvierzig Euro (EUR 140,-), welche wie folgt zugeteilt wurden.

1. Herr Johann Neises, vorgenannt, dreissig Anteile. . . . .	30
2. Herr Hermann Neises, vorgenannt, dreissig Anteile. . . . .	30
3. Herr Herbert Neises, vorgenannt, dreissig Anteile. . . . .	30
Total: neunzig Anteile. . . . .	90

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

*Anteilübertragung*

Herr Johann Neises überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, fünfzehn (15) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Hermann Neises, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von zweitausendeinhundert Euro (EUR 2.100,-).

Er überträgt und überlässt desweiteren hiermit unter der Gewähr Rechtens, fünfzehn (15) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Herbert Neises, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von zweitausendeinhundert Euro (EUR 2.100,-).

Die Herren Hermann und Herbert Neises sind von heute an Eigentümer der ihnen übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklären eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Johann Neises erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von den Herren Hermann und Herbert Neises jeweils den Betrag von zweitausendeinhundert Euro (EUR 2.400,-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Johann Neises, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft NEISES MONTAGEBAU, S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Die Gesellschafter ihrerseits erklären diese Abtretungen ebenfalls gutzuheissen.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter, nämlich die Herren Hermann und Herbert Neises den instrumentierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-), aufgeteilt in neunzig (90) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertvierzig Euro (EUR 140,-), welche wie folgt übernommen werden:

1. Herr Hermann Neises, Kaufmann, wohnhaft in D-54673 Krautscheid, Hauptstrasse 14A, fünfundvierzig Anteile . . . . .	45
2. Herr Herbert Neises, Kaufmann, wohnhaft in D-54636 Weidingen, Holweg 1, fünfundvierzig Anteile. . . . .	45
Total: neunzig Anteile . . . . .	90

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter nehmen den Rücktritt von Herrn Johann Neises als Geschäftsführer an. Ihm wird volle Entlastung erteilt für die Ausübung seines Mandates.

Zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Hermann Neises, Kaufmann, wohnhaft in D-54673 Krautscheid, Hauptstrasse 14A.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Neises, H. Neises, H. Neises, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 novembre 2006, vol. 362, fol. 79, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 22. November 2006.

H. Beck.

(129634.3/201/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**NEISES MONTAGEBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9420 Vianden, 25, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 113.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 novembre 2006.

H. Beck.

(129635.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.

**CStone 1 DANTE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 115.451.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the seventh of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, here represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch,

by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole current shareholder of CStone 1 DANTE (LUX), S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 3, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1191 of June 20, 2006;

- That the capital of the corporation CStone 1 DANTE (LUX), S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) Euro, represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (EUR 25.-) Euro each, fully paid;

- That CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l. has decided to dissolve the company CStone 1 DANTE (LUX), S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- That CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., being sole owner of the shares and liquidator of CStone 1 DANTE (LUX), S.à r.l., declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder, all at their book value as recorded in the commercial accounts of the Company;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- with the result that the liquidation of CStone 1 DANTE (LUX), S.à r.l. is to be considered closed;

- That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

- That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille six, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société CStone 1 DANTE (LUX), S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1191 du 20 juin 2006;

- Que le capital social de la société CStone 1 DANTE (LUX), S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, entièrement libérées;

- Que CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l. a décidé de dissoudre et de liquider, avec effet immédiat, la société CStone 1 DANTE (LUX), S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- Que CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l. agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société CStone 1 DANTE (LUX), S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société CStone 1 DANTE (LUX), S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 novembre 2006, vol. 438, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(129701.3/242/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2006.